



CONSEIL COMMUNAL
1268 BEGNINS

PROCES-VERBAL N°3 – 2021-2026

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 14 DECEMBRE 2021

Monsieur Cesare Palmieri, Président, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, de la Municipalité ainsi que la presse et le public et les remercie de leur présence.

Après suppression du point 10, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2021.
4. Communications du Bureau.
5. Communications des délégués des Associations.
6. Réponse à l'interpellation de M. Olivier Maillard du 17 septembre 2021 par M. Sébastien Gillioz employé de la voirie de Begnins.
7. Préavis N°5/2021 – budget 2022.
8. Préavis N°12/2021 – fixation du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026.
9. Préavis N°13/2021 – remplacement du tracteur tondeuse Kubota BX2200 / demande d'un crédit de CHF 33'000.00.
- ~~10. Préavis N°14/2021 – rénovation de la station de pompage des Baules/demande de crédit de CHF 177'920.00.~~
11. Communications Municipales.
12. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 35 présents, 4 excusés et 1 absent.

Point 2 **Assermentation**

Le Président lit l'article 5 du règlement du Conseil communal de Begnins, demandant à Monsieur Vincent Chappuis de promettre d'être fidèle à la constitution fédérale et cantonale, ainsi que de remplir les fonctions qui lui seront attribuées. Monsieur Vincent Chappuis le promet.

Au vu de ce qui précède, Monsieur Vincent Chappuis entre en fonction immédiatement en tant que Conseiller communal sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 3 Pièce 011 Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2021

Madame Karin Pasche souhaite modifier la page N°12, point N°10, dernier paragraphe de la manière suivante : Monsieur Eric Haldemann annonce que **les travaux** de réfection de la rue de la Loye sont terminés.

Cette modification enregistrée, le procès-verbal du 26 octobre 2021 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

Point 4 Communications du Bureau

Les prochaines séances auront lieu aux dates suivantes :

- **15 mars 2022**
- **28 juin 2022**
- **11 octobre 2022**
- **13 décembre 2022**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **13 février 2022**
- **Election du Conseil d'Etat et Grand Conseil :**
1er tour : 20 mars 2022 - 2e tour : 10 avril 2022 (si nécessaire)
- **15 mai 2022**
- **25 septembre 2022**

Point 5 Communications des délégués des Associations.

Pour l'APEC, Monsieur Gianfranco Francescato. Séance du 30 septembre 2021 : Le Conseil Intercommunal a accepté les propositions d'indemnités et de vacations du Conseil intercommunal pour la législature 2021 – 2026 ainsi que l'indemnisation du Comité de Direction. Ont été acceptés les préavis relatifs aux compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel durant la législature 2021 – 2026, l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers durant la législature 2021 – 2026 ainsi que l'autorisation générale de plaider et l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance durant la législature 2021 - 2026. Séance du 4 novembre 2021 : le budget 2022 a été voté et le calendrier de la nouvelle STEP a été largement présenté.

Point 6 Réponse à l'interpellation de M. Olivier Maillard du 17 septembre 2021 par M. Sébastien Gillioz employé de la voirie de Begnins.

Madame Angélique Schaer annonce que M. Gillioz n'est pas présent ce soir. La Municipalité a préféré organiser une visite des sources pour les conseillers intéressés durant l'été.

La Commune de Begnins possède trois sources et vend de l'eau. Des contrôles obligatoires sont demandés par le Canton. Les rapports d'analyse sont affichés au pilier public. Le fontainier effectue des prélèvements réguliers, il a la possibilité de demander des analyses complémentaires en

cas de doute. Par ailleurs, le Canton effectue deux fois par an des contrôles imprévus. La dernière analyse remonte au mois de novembre et toutes les analyses sont largement conformes. Concernant le chlorothalonil, l'OFCOM travaille sur cette substance depuis deux ans. Une cartographie de l'arc jurassien sera finalisée au début de l'année 2022 mais l'eau des sources de Begnins n'est pas contaminée par le chlorothalonil. Concernant les pesticides, Mme Angélique Schaer a fait appel à M. Olivier Vire, Chef du centre compétence cultures spéciales de l'Etat de Vaud, pour avoir de plus amples explications. La voirie de Begnins n'utilise plus de glyphosate (hors traitement très ciblé) depuis trois ans un système de désherbage plus naturel pour l'environnement et la protection des sources a été mis en place.

Le Président ouvre la discussion :

Monsieur Hauser rappelle que les sources ne passent pas sous les cultures à Begnins. En cas de soucis, l'alarme est donnée rapidement et l'eau est déviée.

Madame Angélique Schaer annonce que l'on ne pourra jamais se retrouver à un niveau nul de chlorothalonil. Des nettoyages de la source sont possibles en cas de pollution.

Monsieur Vincent Chappuis explique que le glyphosate n'est jamais retrouvé dans les eaux de sources car il ne migre pas dans les profondeurs du sol.

Monsieur Jonas Siegrist rappelle que les valeurs seuil évoluent dans les ordonnances de protection de la santé. Un dépassement de marge ne veut pas dire qu'il y a un souci sur la santé humaine ces seuils étant très stricts.

M. Olivier Maillard est satisfait de la réponse à son interpellation.

Point 7

Préavis N°5/2021 – budget 2022.

Pièce 012

Lecture du préavis municipal N°5/2021 par Monsieur Robin Chytil

Après un bref exposé, la Municipalité propose au Conseil Communal d'accepter le budget de l'année 2022 tel que présenté.

Pièce 013

Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Daniel Borges

La commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°5/2021.

Questions/remarques

Monsieur Olivier Maillard demande comment sont effectués les calculs en cas de modification du point d'impôt.

Monsieur Robin Chytil répond que la boursière effectue les calculs nécessaires à la présentation d'un budget réaliste. Les arriérés d'impôts,

droit de mutations et les successions sont très incertains. Le Canton donne la prévision du montant de la facture sociale.

Monsieur Alexis Durand demande des détails sur l'augmentation de 31% de l'impôts sur la fortune des personnes physiques.

Monsieur Robin Chytil donne des explications sur les calculs qui ont été effectués pour arriver à ce montant au budget 2022. C'est une moyenne sur les dernières années qui a été effectuée.

Monsieur Bernhard Kümmerli demande si la Municipalité a une stratégie concernant les contribuables sur la Commune.

Monsieur Robin Chytil répond qu'il n'y pas de stratégie, tout le monde est le bienvenu à Begnins, mais il prend note de cette remarque.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°5/2021 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- D'accepter le budget 2022 tel que présenté.

Point 8

Préavis N°12/2021 – fixation du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026.

Pièce 014

Lecture du préavis municipal N°12/2021 par Monsieur Robin Chytil

Après un bref exposé, la Municipalité propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N°12/2021.

Pièce 015

Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Daniel Borges

La commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°12/2021.

Questions/remarques

Monsieur Robin Chytil rappelle à Monsieur Thierry Del Prado le montant du plafond d'endettement lors de la dernière législature.

Monsieur Gaëtan Fagnière ne trouve pas de ligne budgétaire concernant l'énergie.

Monsieur Robin Chytil répond qu'il n'existe pas de ligne budgétaire pour l'énergie. Il explique que certaines Communes mettent en place une taxe qui est reversée à un fonds pour l'énergie mais cette taxe n'existe pas encore à Begnins.

Monsieur Antoine Nicolas rappelle que le toit de l'Esplanade est entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques. Il donne des nouvelles du chauffage à distance et explique que la Municipalité devra travailler sur un concept énergétique qui sera présenté d'ici un à deux ans.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°12/2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à la majorité moins une abstention :

- D'adopter le préavis municipal N°12/2021 relatif à la fixation du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026.
- De fixer le plafond d'endettement (brut) pour la durée de la législature 2021-2026 à CHF 45'000.00.
- De fixer le plafond de cautionnement pour la durée de la législature 2021-2026 à CHF 22'500.00.

Point 9

Préavis N°13/2021 – remplacement du tracteur tondeuse Kubota BX2200 / demande d'un crédit de CHF 33'000.00.

Pièce 016 Lecture du préavis municipal N° 13/2021 par Monsieur Robin Chytil
La Municipalité propose au Conseil Communal d'accorder à la Municipalité le crédit demandé de CHF 33'000.00 afin de remplacer le véhicule.

Pièce 017 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Daniel Borges
La commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°13/2021.

Pièce 018 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Madame Isabelle Métroz
La commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°13/2021.

Questions/remarques

Monsieur Nicolas Fossati demande si le véhicule est électrique ? La réponse est non.

Monsieur Gaëtan Fragnière demande ce qui va se passer pour l'ancien véhicule ? Il sera repris par le vendeur.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°13/2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Ouï le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis municipal N°13/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 33'000.00 destiné au remplacement du tracteur tondeuse KUBOTA BX 2200 ;
- De remplacer le véhicule KUBOTA BX 2200 par un véhicule KUBOTA BX231DV ;
- D'autoriser la Municipalité à acquérir cet engin ;
- La somme de CHF 33'000.00 sera prélevée sur le budget de fonctionnement 2022.

Point 10

~~**Préavis N°14/2021 — rénovation de la station de pompage des Baules/demande de crédit de CHF 177'920.00.**~~

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Communal. Madame Angélique Schaer donne des explications à ce sujet.

Point 11

Communications Municipales

Monsieur Antoine Nicolas annonce que le préavis, concernant la zone réservée et la levée d'opposition, sera présenté le 15 mars 2022.

Les habitants de la Grand'Rue ont subi durant deux semaines des forages dans le but de connaître l'état du sous-sol afin de pouvoir donner suite au projet de parking sous-terrain.

Monsieur Robin Chytil annonce que deux bancomats provisoires seront installés sur la place de l'Ecu le 12 janvier 2022.

Madame Anne Stiefel annonce que le projet d'extension du collège est actuellement en consultation au STI et sera mis à l'enquête prochainement.

Point 11

Propositions individuelles

Monsieur Alexis Durand demande des détails sur la démission de Madame Alissa Thury au 31 décembre 2021.

Madame Anne Stiefel confirme la démission de Madame Thury et explique qu'une nouvelle secrétaire municipale sera engagée d'ici au 30 avril 2022.

La séance est levée à 22h00.

Le Président :

Cesare Palmieri

p.o.

La Secrétaire :

Vanessa Wicht